

## QUAND CONSULTER ?



**Contractures, douleurs, limitation du mouvement :** le chiropracteur prévient et traite de nombreux troubles fonctionnels ou pathologiques de l'appareil locomoteur. À titre d'exemple, la chiropraxie peut remédier aux affections répandues de la colonne vertébrale tels les cervicalgies, les sciatiques ou les lumbagos, mais également aux affections des articulations : tendinites, syndrome du canal carpien, etc.

**Les maux de tête** peuvent être la conséquence de dysfonctionnements de l'appareil locomoteur. Le traitement chiropratique peut donc soulager ces désordres associés.

Pour l'ensemble de ces indications, la chiropraxie peut constituer une alternative thérapeutique aux traitements conventionnels.



**i** La chiropraxie est indiquée pour tous, sans distinction d'âge.

## QUI PEUT CONSULTER ?

La chiropraxie est indiquée pour tous, **sans distinction d'âge**. Cependant, certaines périodes de la vie, certains métiers ou certains sports sont plus propices à une surutilisation des articulations, muscles ou tendons comme à l'adoption de gestes et postures inadaptés. La chiropraxie est ainsi particulièrement recommandée aux nouveaux-nés, aux enfants, aux femmes enceintes, aux sportifs et aux seniors.

## LA CONSULTATION

### DÉTECTER



Le chiropracteur commence par interroger son patient sur sa **pathologie, réelle ou ressentie, et ses antécédents**. Il s'intéresse également à ce qui, dans ses **conditions de vie et de travail**, peut favoriser l'émergence de troubles. Il effectue ensuite un **examen physique**. Il peut au besoin solliciter des examens complémentaires, radiologiques notamment.

### CORRIGER



Sur cette base, le chiropracteur établit un **plan de traitement**. Il intervient alors manuellement et réalise des **actes de mobilisation ou de manipulation vertébrale** (dits ajustement chiropratique). Il peut aussi avoir recours à des appareils spécialisés.



### PRÉVENIR



Le chiropracteur peut également formuler des **conseils en matière de postures, de nutrition et d'hygiène de vie** afin à renforcer l'efficacité des soins qu'il a dispensés.

### LE REMBOURSEMENT



Les soins chiropratiques ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale mais de **nombreuses mutuelles remboursent, au moins partiellement, les consultations**. L'Association française de chiropraxie tient sur son site Internet une liste des mutuelles.

## VOTRE CHIROPRACTEUR

Votre chiropracteur est un professionnel de la santé. À ce titre, son activité est régie par la loi française. C'est un praticien de première intention qui peut être consulté sans avis médical. Il a suivi une formation de haut niveau universitaire.

Les chiropracteurs formés en France ont ainsi suivi, sur **cinq ans**, près de **5 000 heures d'enseignements théoriques et pratiques**, incluant **quinze mois de stage clinique**.

La formation de chiropracteur est dispensée par une seule école, l'Institut franco-européen de chiropraxie. Strictement contrôlée par les instances internationales de la profession, la formation de chiropracteur assure un niveau maximal de qualité et de sécurité des soins dispensés par tous les professionnels diplômés.

**Les chiropracteurs ont vocation à travailler en complémentarité avec les autres professionnels de santé, et notamment avec les médecins.**



**i** LA CHIROPRACTE: UN LONG APPRENTISSAGE



**5 ANNÉES** d'études



**5 000 HEURES** d'enseignement



**15 MOIS** de stage

## LA CHIROPRAxie



Médecine manuelle de référence pour les soins du dos et des articulations, **la chiropraxie a pour objet la détection, le traitement et la prévention des dysfonctionnements neuro-musculo-squelettiques et de leurs conséquences**, notamment au niveau de la colonne vertébrale et des membres.

La chiropraxie se fonde sur une conception globale du fonctionnement de l'organisme et des relations existant entre la colonne vertébrale, le système nerveux et certains troubles de la santé. Elle prend ainsi en compte les facultés de récupération du corps humain.

Le traitement est appelé « ajustement », **il consiste à réaliser un travail articulaire (par mobilisation ou manipulation), musculaire et/ou neurologique afin d'aider le patient à restaurer une meilleure fonctionnalité.**

**i**

La chiropraxie est donc une réponse naturelle, non-médicamenteuse, préventive autant que curative.

## UNE PROFESSION ENGAGÉE

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social »  
Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Alors que la santé est communément perçue comme l'absence de maladie, **l'Association Française de Chiropraxie** s'engage en faveur d'une autre vision, conforme à la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé. La profession est d'ailleurs **partenaire officiel de l'OMS** au travers de la Fédération Mondiale de Chiropraxie.

Professionnels de la santé internationalement reconnus pour leur expertise des troubles neuro-musculo-squelettiques, **les chiropracteurs sont aussi très investis dans la recherche.**

Chaque jour, **plus de 100 000 chiropracteurs dans le monde et 1500 en France améliorent la qualité de vie des patients** qui se confient à eux.



[www.chiropraxie.com](http://www.chiropraxie.com)

Suivez-nous sur :



[www.agence-maverick.com](http://www.agence-maverick.com)



La santé, à chaque étape de la vie

# CHIRO praxie

